



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MERCREDI 14 AVRIL 2010 A 20H00

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE présent à partir de la délibération n° 2010-04-06, M. Jean Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Philippe NOYER (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER présent à partir de la délibération n° 2010-04-03 (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir de M. Michel SAPORTA), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, et Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés :

M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à M. Philippe NOYER, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel SAPORTA pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL, M. Laurent DELAPORTE pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Jean-Michel ISSAKIDIS pouvoir à M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, et M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 53

2010.04.01 : Vote du taux relais de la cotisation foncière des entreprises et fixation de la durée d'unification progressive du taux à l'intérieur de l'EPCI.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) décide de fixer à 12,37% le taux relais prévu dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la contribution économique territoriale.
- 2) Décide de fixer la convergence des taux sur une période de 12 ans pour la mise en place de la cotisation foncière unique

2010.04.02 : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivant les zones de perception décrite dans le tableau suivant :

communes	Rappel des taux de TEOM 2009	Taux de TEOM 2010
Bièvres	9,65%	8,92%
Bois d'Arcy	7,56%	7,25%
Buc	4,18%	4,55%
Fontenay le Fleury	5,50%	5,60%
Jouy-en-Josas	5,12%	5,30%
Les Loges-en-Josas	6,00%	6,00%
Rocquencourt	3,27%	3,82%
Saint Cyr l'Ecole	6,14%	6,12%
Toussus-le-Noble	4,28%	4,63%
Versailles	4,85%	5,09%
Viroflay	5,22%	5,38%

2010.04.03 : Vote des tarifs intercommunaux des établissements d'enseignement musical pour l'année scolaire 2010-2011

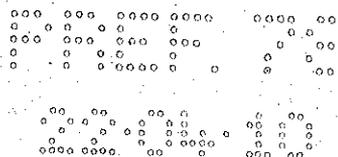
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide de fixer les tarifs des établissements intercommunaux d'enseignement musical pour l'année scolaire 2010-2011, conformément aux tableaux joints en annexe.*
- 2) *dit que les crédits seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » pour les recettes et nature 678 « autres charges exceptionnelles » pour les dépenses en cas de remboursement.*

2010.04.04 : Révision des règlements intérieurs de l'Ecole de musique de Buc, de l'Ecole de musique de Jouy-en-Josas, du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles et du Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes des règlements intérieurs de l'Ecole de musique de Buc, de l'école de musique de Jouy-en-Josas, du Conservatoire à rayonnement communal de Viroflay et du Conservatoire à rayonnement régional de Versailles,*
- 2) *précise que ces règlements intérieurs annulent et remplacent les précédents,*
- 3) *autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces règlements intérieurs.*



2010.04.05 : Conservatoire à rayonnement régional de Versailles. Conventions de partenariats pédagogiques et artistiques avec le Conseil général des Yvelines, le Conservatoire à rayonnement départemental de Mantes la Jolie, le Théâtre de la Barbacane de Beynes, l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, l'association « Versailles Chapiteau » et l'association « Versailles Jazz Festival ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques avec le Conseil général des Yvelines ; le Conservatoire à rayonnement départemental de Mantes la Jolie ; le Théâtre de la Barbacane de Beynes, l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense ; l'association « Versailles Chapiteau » et l'association « Versailles Jazz Festival » au titre de l'année scolaire 2009/2010 et à signer tous documents y afférents*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

2010.04. 06 : Pépinière d'entreprises - Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement DEA Architecte / Béton et approbation de l'avant-projet détaillé (APD)

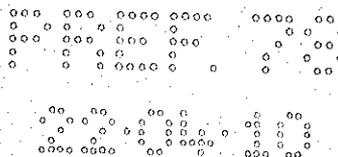
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve l'estimation du coût des travaux établie dans l'avant-projet détaillé à 2 274 000 € HT ;*
- 2) *adopte l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement DEA Architecte - Béton, relatif à la création d'une pépinière d'entreprises et arrête le taux définitif de rémunération à 13,9 % pour un montant qui ne peut dépasser 316 762 €HT ;*
- 3) *donne pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer ledit avenant et tout document s'y rapportant ;*
- 4) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc.*

2010.04.07 : Indemnité de conseil du nouveau comptable public

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide de cesser d'attribuer à Madame Marie-Claudette MASSIAS, ancien comptable de la trésorerie Versailles municipale, l'indemnité de conseil, au titre de sa cessation d'activité au 25 janvier 2010 ;*
- 2) *décide d'attribuer à Monsieur Jean-Paul LUCCHESI, nouveau comptable de la trésorerie Versailles municipale, l'indemnité de conseil en vertu de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à compter du 26 janvier 2010 ;*
- 3) *dit que la dépense est inscrite au chapitre 011 « charges à caractère général » sous-fonction 020 « administration générale » - nature 6225 « indemnités au comptable et aux régisseurs ».*



2010.04.08 : Convention de gestion des archives communautaires par le service d'archives de la ville de Versailles

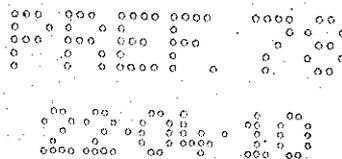
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention de gestion des archives communautaires de Versailles Grand Parc par le service des Archives de la Ville de Versailles effectuée à titre onéreux par remboursement des frais engagés par la Ville sur la base de 10 % du traitement de l'attaché(e) ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les dépenses seront imputées sur le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc nature 62878 « remboursement de frais à d'autres organismes ».*

2010.04.09 : Fonctionnement des services : mise à jour des rémunérations accessoires

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide la création, à compter du 1er mai 2010 :*
 - *d'une activité accessoire d'un agent chargé de la direction des finances et de la coordination du pôle Administration et Finances sur la base d'un grade de catégorie A de la filière administrative, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216 (HEA3)*
- 2) *décide de mettre à jour les indices de référence des activités accessoires, à compter du 1er mai 2010 :*
 - *la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée des fonctions de directeur des systèmes d'informations, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 750*
 - *la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée de coordonner la communication, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 966*
 - *la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée des fonctions de Directeur des Ressources Humaines, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216 (HEA3)*
 - *la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée du domaine de la commande publique, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 901*
 - *la durée hebdomadaire d'activité de la personne chargée des fonctions de Directrice du Développement économique, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1216 (HEA3)*
 - *la durée hebdomadaire de l'activité de l'agent de catégorie A au sein de la direction de l'Environnement, à raison de 7 heures 45 minutes hebdomadaires sur la base de l'indice brut 1015*
- 3) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants- chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».*



2010.04.10 : Création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services à temps complet,*
- 2) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.*

2010.04.11 : Conditions de recrutement d'un agent non titulaire - Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur le poste existant de chargé de mission auprès du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de chargé de mission auprès du Président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Ce dernier sera nommé sur le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience.*

L'agent aura pour missions :

- *de conseiller le Président sur la définition et la mise en œuvre des politiques publiques*
- *d'assurer l'interface avec les élus et les cabinets des maires des communes membres en lien avec la direction générale*
- *de coordonner et d'apporter l'expertise nécessaire sur les projets intercommunaux et notamment les projets d'extensions géographiques*
- *de piloter les projets en coordination avec les élus, les communes membres et la direction générale*
- *de coordonner et de piloter les « relations presse » et les opérations événementielles*

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux administrateurs territoriaux.

- 2) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours et suivant.*

2010.04.12: Tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

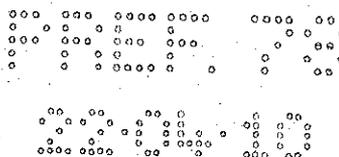
- 1) *décide l'adoption du tableau des effectifs présenté en annexe ;*
- 2) *dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.*



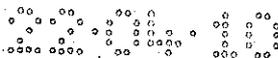
TABLEAU DES EFFECTIFS DELIBERATION N° 2010-04-12

ANNEXE I

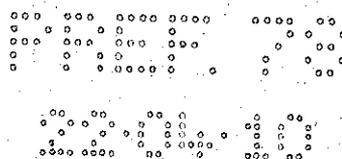
Grades	Categori es	Tableau des Effectifs au 15/04/2010		
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : Temps non complets
Directeur général des services	A	1	1	
Directeur général adjoint des services	A	1	1	
Collaborateur de cabinet DGST	A			
SOUS TOTAL		2	2	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
Administrateur hors classe	A			
Administrateur	A	1		
Directeur territorial	A	1		
Attaché Principal	A			
Attaché	A	6	4	
Rédacteur chef	B	1	1	
Rédacteur principal	B			
Rédacteur	B	7	6	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C			
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2ème classe	C	19	17	3
Receveur principal	C			
SOUS TOTAL		38	31	3
FILIERE TECHNIQUE (2)				
Ingénieur en chef classe exceptionnelle	A			
Ingénieur en chef classe normale	A	1	1	
Ingénieur principal	A	1	1	
Ingénieur	A	6	5	
Technicien supérieur chef	B			
Technicien supérieur principal	B			
Technicien supérieur	B	2	2	
Contrôleur en chef	B			
Contrôleur principal	B			
Contrôleur	B	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	2	2	
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1ère classe	C			
Adjoint Technique principal 2ème classe	C			
Adjoint technique 1ère Classe	C	1	1	
Adjoint technique 2ème Classe	C	5	5	
SOUS TOTAL		20	19	0



Grades	Categori es	Tableau des Effectifs au 15/04/2010		
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : Temps non complets
FILIERE SOCIALE (3)				
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	A			
Assistant socio-éducatif principal	B			
Assistant socio-éducatif	B			
Educateur chef de jeunes enfants	B			
Educateur principal de jeunes enfants	B			
Educateur de jeunes enfants	B			
Agent social 2ème classe	C			
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C			
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	C			
Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe PL				
SOUS TOTAL		0	0	0
FILIERE MEDICO - SOCIALE (4)				
Médecin hors classe	A			
Médecin	A			
Psychologue	A			
Cadre de santé, infirmiers, rééducateurs	A			
Puéricultrice classe supérieure	A			
Puéricultrice classe normale	A			
Puéricultrice cadre de santé	A			
Puéricultrice cadre de santé supérieure	A			
Infirmier de classe supérieure	B			
Infirmier de classe normale	B			
Auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	C			
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C			
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C			
Auxiliaire de puériculture 2ème classe	C			
Auxiliaire de soins 1ère classe	C			
Rééducateur				
Auxiliaire de soins	C			
SOUS TOTAL		0	0	0



Grades	Categori es	Tableau des Effectifs au 15/04/2010		
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : Temps non complets
FILIERE CULTURELLE (7)				
Conservateur de pat en chef	A			
Attaché de conservation du patrimoine de 2ème classe	A			
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 1ère cat.	A	1	1	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	18	18	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	42	41	1
Bibliothécaire	A			
Assistant qualifié de conservat° du patrimoine hors classe	B			
Assistant qualifié de conservat° du patrimoine 1ère classe	B			
Assistant qualifié de conservat° du patrimoine 2ème classe	B			
Assistant de conservat° du patrimoine 1ère classe	B			
Assistant de conservat° du patrimoine 2ème classe	B			
Assistant de conservat° du patrimoine hors classe	B			
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	B	61	61	14
Assistant d'enseignement artistique	B	19	19	14
Adjoint du patrimoine principal 1ere classe	C			
Agent du patrimoine principal 2ème classe	C			
Agent du patrimoine de 2ème classe	C	1	1	
SOUS TOTAL		142	141	29



Grades	Categori es	Tableau des Effectifs au 15/04/2010		
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont : Temps non complets
LEIÈRE ANIMATION (8)				
Animateur territorial chef	B			
Animateur territorial principal	B			
Animateur	B			
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C			
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C			
Adjoint d'animation 1ère classe	C			
Agent d'animation 2ème classe	C			
SOUS TOTAL		0	0	0
POLICE MUNICIPALE (9)				
Chef de police municipale	C			
Brigadier chef	C			
Brigadier	C			
Gardien principal de police municipale	C			
Gardien de police municipale	C			
SOUS TOTAL		0	0	0
SPORT (10)				
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A			
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe	B			
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe	B			
SOUS TOTAL		0	0	0
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		202	193	32

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A; B ou C

2010.04.13 : Avenant n°4 au marché 812 156 ; marché de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) Approuve les termes de l'avenant n°4 passé au marché de fourniture de bacs pour la collecte des déchets ménagers sur Versailles Grand Parc signé avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains – marché n° 812 156 relatif à l'ajout de prix unitaires dans le bordereau des prix unitaires ;
- 2) Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le dit avenant et tout document s'y rapportant ;
- 3) Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc aux articles : 611 « Prestations de service », 2188 « Autres immobilisations corporelles », 6156 « Maintenance » et 60628 « Autres fournitures non stockées ».

2010.04.14 : Avenant n° 1 au marché 812 76 : marché de fourniture et de pose de points d'apport volontaire avec la société Ecollect- Lot 2 Conteneurs de points d'apport volontaire et bacs enterrés

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n°1 passé au marché de fourniture et de pose de points d'apport volontaire ménagers sur Versailles Grand Parc – marché n° 812 076, lot 2- relatif à l'ajout du catalogue de la société Ecollect et à l'ajout de prix unitaires relatifs à la maintenance dans le bordereau des prix unitaires initial afin de permettre la réparation des conteneurs endommagés ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux articles : 21578 « autres matériels et outillages de voirie » en ce qui concerne l'investissement et d'autre part, à l'article 61523 « entretien et réparation de voies et réseaux » en ce qui concernent le fonctionnement*

2010-04-15 : Avenant n°5 au marché de collecte et de transport des ordures ménagères et déchets assimilés de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc – Lot n° 2. Avenant relatif à la suppression de la prestation de lavage des marchés alimentaires de la ville de Versailles

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *Approuve les termes de l'avenant n°5 passé au marché de collecte et de transport des ordures ménagères et déchets assimilés sur l'ensemble des communes de la communauté de communes du Grand Parc signé avec le Groupement NICOLLIN – SEPUR - Lot 2 : Collecte en porte-à-porte, collecte des déchets de marchés et de dépôts sauvages ponctuels. Marché 812 65, relatif au retrait de la prestation de nettoyage des marchés alimentaire de la ville de Versailles ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant.*

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

